



Avis du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité

Rôle du CSPNB dans l'Observatoire national de la biodiversité

L'objectif fixé à l'Observatoire National de la Biodiversité par la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) est d'être un outil de suivi des effets de la SNB sur la biodiversité. La DEB envisage de créer un conseil scientifique en appui à l' ONB et propose au CSPNB qu'un lien organique entre l' ONB et le CSPNB soit créé.

Trois options de participation du CSPNB à l' ONB ont été examinées :

- Le CSPNB, dans sa configuration plénière, remplit le rôle de conseil scientifique de l' ONB ;
- Le CSPNB remplit le rôle de conseil scientifique de l' ONB, en formation spécialisée, élargie, le cas échéant à des membres d'autres instances, en particulier de la FRB ;
- Certains membres du CSPNB participent au conseil scientifique de l' ONB, mais leur position n'engage pas le CSPNB.

Le CSPNB considère que les deux premières options seraient trop chronophages pour les membres du CSPNB et empêcheraient ceux-ci de garder la distance nécessaire pour continuer à constituer une instance de conseil auprès du ministre. En conséquence les deux premières options ne sont donc pas souhaitées par les membres.

C'est par conséquent la troisième option que retiennent les membres du CSPNB. Ceux-ci jugent en outre qu'il n'y a pas lieu de demander que les membres du CSPNB aient un rôle particulier d'animateur ou de président dans le Conseil Scientifique de l' ONB.

La dernière option (certains membres du CSPNB participent au conseil scientifique de l' ONB, mais leur position n'engage pas le CSPNB) offre la souplesse souhaitée par les membres du CSPNB. Elle permet à quelques membres d'assurer un lien utile entre le CSPNB et l' ONB. Elle permet en outre à la DEB de créer un conseil scientifique qui pourra associer des membres des conseils scientifiques régionaux indispensables au succès de cet observatoire.